

# La lettre d'info de la Fédération des Chasseurs 76

## En direct des territoires



### EXAMEN INITIAL DE LA VENAISON, LES CHASSEURS SEINOMARINS SE FORMENT !

**M**ardi dernier s'est tenue la première des deux journées de formation à l'examen initial de la venaison, au laboratoire Agro-vétérinaire du CG76 à Rouen. La matinée était consacrée à la formation théorique : législation, règles d'hygiène, anatomie, etc... Après un repas pris en commun, les chasseurs ont été confiés à l'équipe du Dr RAMBAUD, responsable du pôle Santé Animale du LAVD. Au programme : la trichine de A à Z, présentation des parasites présents dans la faune sauvage et enfin autopsie d'un chevreuil pour expliquer aux participants comment détecter visuellement une anomalie lors de l'éviscération et la dépouille d'un grand gibier. *L. Boucher-Noël*

### RAPPEL DES RÈGLES CONCERNANT LA DÉTENTION ET L'UTILISATION DES APPELANTS POUR LA CHASSE DU GIBIER D'EAU

#### 1 - LA DÉCLARATION À LA FÉDÉRATION

Elle indique l'identité du détenteur d'appelant et son adresse, ainsi que le ou les lieux de détention si ceux-ci sont différents de son domicile. Cette déclaration est transmise à la FDC76, elle est à faire une bonne fois pour toutes. Seuls les changements d'adresse ou de lieux de détention sont à signaler à la FDC76. Il vous est possible de les renseigner via ce formulaire en ligne : [déclaration appelants](#)

#### 2 - LE BAGUAGE DES APPELANTS

Tous les appelants doivent être bagués au moyen de bagues inamovibles homologuées « appelants », délivrées par un organisme agréé (ANCGE, AVIORNIS, FDC62, etc...). Ces bagues permettent de garantir la traçabilité.

#### 3 - LA TENUE DU REGISTRE SIMPLIFIÉ

Chaque détenteur d'appelants est tenu de disposer d'un registre homologué (mais pas paraphé par le Maire ou le commissaire de police !). Sur ce registre figure l'identité du détenteur et son numéro. Chaque année, seul le nombre total d'appelants détenus avant la chasse doit être porté sur le registre. Les matricules individuels des appelants y figurent uniquement dans le cas de « mouvements » d'oiseaux : entrée d'appelants provenant d'un autre élevage ou sortie d'appelants vers d'autres élevages ; accompagnés de la date, de la provenance ou de la destination de l'appelant. Le registre est disponible gratuitement auprès de la Fédération des chasseurs 76, ou auprès de l'ANCGE.

#### 4 - LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

Sur le lieu de détention, il ne doit y avoir aucun contact possible entre les appelants et d'éventuels autres oiseaux domestiques notamment des volailles (séparation avec des parois pleines). Le transport des appelants doit être effectué dans des caisses à fond plein. Le nettoyage des caisses de transport, des bottes, des vêtements et des mains est vivement recommandé après chaque séance de chasse.

*D. Vestu*





## CHASSE DU PIGEON RAMIER: L'HEURE EST VENUE D'AMÉNAGER LES POSTES

Les feuilles des arbres sont tombées, les chasseurs de pigeons peuvent dorénavant peaufiner l'aménagement de leurs postes. Le plus attirant pour cette chasse restant l'installation d'appelants dans les arbres. La prudence s'impose pour ce type de travaux. Un chasseur a inventé une méthode pour installer un appelant à la cime des arbres depuis le sol pour un coût avoisinant les 150€. Il s'agit d'Arnaud Rosan, vous pouvez le joindre au 06.21.39.78.03

J. Sautreuil

## UN POINT SUR LE TERRITOIRE PILOTE

Cela fait maintenant plus d'un an que le territoire pilote est agrainé en permanence sur 38 postes fixes. L'heure est au bilan ! C'est environ 5,5 tonnes de blé qui ont été consommées par le petit gibier (faisan et perdrix principalement) sur le territoire, soit environ 1,4 tonne de blé /100 ha de plaine. Du côté du piégeage, qui a repris depuis 2 mois maintenant, nous en sommes à 9 captures de renards (6 mâles pour 3 femelles) dont 2 individus sont équipés de colliers émetteurs GPS. Ces captures s'ajoutant aux 12 premiers renards prélevés depuis le 1<sup>er</sup> juin en tir d'été et en battue de renards, cela porte le total individus régulés à 21. Nous sommes bien partis pour en recapturer autant que l'année passée sinon plus ! La régulation des prédateurs est bien un effort permanent à mener sur le long terme pour être efficace...

J. Daniel



## PERMIS DE CHASSER ET HANDICAP

À la condition d'avoir un certificat de santé attestant que vous n'avez pas de contre-indication à la pratique de la chasse, les formations et examens du permis de chasser sont ouverts à tous. La formation et le parcours de l'examen sont aménagés en fonction du handicap du candidat.

B. Bouju

## PARTENARIAT LYCÉE JEAN ROSTAND D'OFFRANVILLE

Le 29 novembre dernier s'est tenue au lycée Jean Rostand une séance de formation et d'échanges avec les étudiants de BAC PRO « Maintenance agricole » pour établir un projet de partenariat de conception/fabrication de barres d'effarouchement. Même démarche avec la classe de BAC PRO « Aménagement de l'espace Travaux paysagers » pour cette fois-ci établir un programme de plantation de buissons sur le territoire pilote de Belleville en Caux. Les élèves ont été sensibilisés également aux différentes actions menées par la FDC76. A noter un bon engouement de la part des élèves pour mener à bien ces 2 partenariats avec la FDC76: les intérêts sont bi-partites, c'est donc un partenariat gagnant-gagnant qui se met en place !

J. Daniel



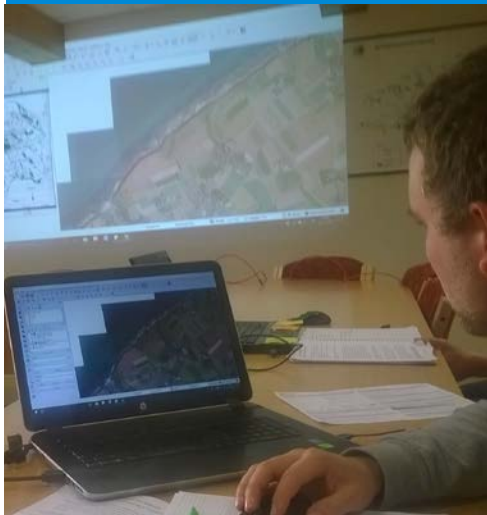
## RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE EN FORÊT D'EU

Le comité de vigilance regroupe plusieurs acteurs pour faire le point sur les populations de sangliers. Il est composé d'agriculteurs, de chasseurs, de l'Union Syndicale Agricole, de la Chambre d'Agriculture, des services de la DDTM et de l'ONF ainsi que de la Fédération des Chasseurs 76. Un point a été effectué sur les prélèvements, sur les dégâts aux cultures agricoles et sur les conventions clôtures. Les membres du GIC sangliers du massif d'Eu se sont engagés à prélever un maximum de sangliers en conservant des consignes de tirs souples jusqu'à la fin de saison de chasse. Un point sera effectué avec ces mêmes personnes début mars 2017.

J. Sautreuil



## En direct du pôle REZH'EAU



### MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME D'ÉTUDE SUR LES MARES DU LITTORAL CAUCHOIS

Une première réunion de travail a eu lieu cette semaine entre le pôle REZH'EAU de la FDC76 et la Cellule de suivi du Littoral Normand pour la mise en œuvre du programme « Biodiversité, nature ordinaire et continuités écologiques sur le littoral Cauchois ». Bénéficiant du soutien technique mais surtout financier de la Région Normandie et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ce programme a pour but d'identifier, décrire, maintenir et restaurer les continuités écologiques présentes localement. Les suivis qui seront mis en œuvre dans le cadre de cette étude seront principalement axés sur l'avifaune migratrice (dénombrements, analyse des ressources alimentaires disponibles...).

*P. Levesque*

### ABRIS ANTI-BUSARD : UN OUTIL POUR AIDER LES PERDRIX GRISES

La disparition de bon nombre d'éléments fixes (talus, haies, bosquets...) au cours de ces cinquante dernières années rend plus vulnérable la population de perdrix grises face aux prédateurs volants. Les rapaces, espèces protégées, sont responsables, rappelons-le, de près de 20% des causes de mortalité chez cet oiseau. Cette prédation est plus forte lors des haltes migratoires des busards en août - septembre et en mars - avril. En l'absence de possibilité de régulation de ces prédateurs, la seule solution pour les gestionnaires de territoires est d'offrir un abri pour les perdrix. La meilleure solution reste le maintien des éléments existants et leur entretien. Pour combler les manques, la plantation d'îlots arbustifs est l'outil à privilégier. Ils ont des avantages multiples : rôle alimentaire, protection climatique, point de repère.... Quelques mètres carrés suffisent, n'hésitez pas d'ailleurs à participer à notre opération 1000 buissons pour obtenir vos kits de plantations. Lorsque ces plantations ne sont pas possibles, on peut utiliser des dispositifs fabriqués de la main de l'homme, facilement transportables.

Différentes solutions peuvent être trouvées, (palettes...) mais il existe des structures métalliques toutes faites dans le commerce (voir photo ci-dessous). Ces structures doivent être habillées par des branchages pour augmenter les dimensions et rendre efficace l'outil. Cet outil peut également servir à aménager le dessous des pylônes de petite taille.



*Source photo : FDC62 et Emmanuel HENON*

*D. Rolland*



### FORMATION À L'APPLICATION DE LA BCAA 7 «MAINTIEN DES PARTICULARITÉS TOPOGRAPHIQUES» À ANGERS.

Dans le cadre de la PAC et du maintien des particularités topographiques "toutes les haies d'une largeur inférieure ou égale à 10m en tout point de la haie au sein d'un îlot et qui sont à la disposition de l'agriculteur doivent être maintenues." Les contrôles viseront à vérifier que les haies sont présentes à ce qui a été identifié sur le RPG ( Registre Parcellaire Graphique )..... Toutes les haies présentes au 1er janvier sont considérées comme des particularités topographiques... Le pôle agricole REZH'EAU 76 se tiendra à votre disposition pour toutes informations concernant ces nouvelles dispositions.

*D. Rolland*